

S3 BORDEAUX

BULLETIN SYNDICAL

n°204 - décembre, janvier, février 2016



ÉDITORIAL

URGENCE, OUI MAIS POUR L'ÉDUCATION.

La journée d'action et de grève du 26 janvier a montré que la mobilisation contre la réforme 2016 du collège ne faiblit pas. Ce ne sont ni les annonces à rebours sur les bilangues, ni les premières journées de formation qui sont de nature à rassurer la profession.

La décision de maintenir un certain nombre de bilangues, annoncée par la ministre la veille de la journée de grève n'a leurré personne. Cela fait plusieurs semaines que le recteur avait été obligé de revoir sa carte des langues sous la pression de l'intersyndicale. Malgré ce recul, la situation reste inacceptable, près d'un collège sur deux dans l'académie n'a pas de bilangue, trois sur quatre en Dordogne et deux sur trois dans le Lot et Garonne. Comment peut-on parler d'équité territoriale ?

Les premières journées de formation sur les programmes ont confirmé nos craintes, au-delà de l'amateurisme ou de l'autoritarisme de certains « formateurs » on ne peut que constater l'indigence de ce qui est proposé aux collègues, les corps d'inspection sont bien en peine pour défendre la réforme et son calendrier d'application.

Le ministère commence à reculer, la pression ne doit pas se relâcher !

Les événements tragiques de janvier et de novembre 2015 ont provoqué une forte inquiétude et une demande légitime de sécurité, mais cette demande ne doit pas être le prétexte pour mettre en place une société sécuritaire. L'état d'urgence qui était peut-être nécessaire au lendemain des attentats ne doit pas être prolongé, son inscription dans la constitution doit être repoussée. Les mesures prises afin de protéger la population doivent être strictement encadrées par le parlement et rester sous le contrôle d'une justice indépendante de l'État.

J-P MERAL, le 03 février 2016

SOMMAIRE

- P1. ÉDITORIAL
- P2-P3. À LA UNE
- P4. CARTE DES LANGUES
- P5. CONGRÈS ACADÉMIQUE
- P6-P7. ÉCHOS DES S2
- P8-P9. ÉCHOS DES S2
- VIE DE L'ESPE D'AQUITAINE
- P10-P11. ECHOS DES S2
- P12-P13. CONGRÈS SNES
- P14. MÉTIER ORIENTATION
- P15. MÉTIER CERTIFIÉS
- P16-P17. PLAN APPRENTISSAGE
- P18. MÉTIER CPE
- P19. LANGUES VIVANTES
- P20. CALENDRIER MOUVEMENT

Lors du comité technique académique (CTA) du 15 janvier 2016, le recteur s'est félicité des créations d'emplois dans l'académie de Bordeaux. Le recteur apprécie la situation au regard des suppressions d'emplois que nous avons connues, certes créer des emplois c'est toujours mieux que d'en supprimer. Mais pour le SNES, la situation de l'académie doit s'apprécier au regard de plusieurs indicateurs : les ponctions subies entre 2007 et 2012, le retard de l'académie par rapport à la moyenne nationale et la croissance des effectifs.

de la mise en œuvre de la réforme du collège.

- ▶ Maintenir les moyens de l'éducation prioritaire et garantir les conventions d'accompagnement des collèges sortant de l'éducation prioritaire.
- ▶ Maintenir le taux d'encadrement des lycées généraux et technologiques hors options facultatives non linguistiques.

Pour atteindre ces objectifs, dans un contexte de croissance des effectifs qui va se concentrer dans les lycées, il aurait fallu des créations d'emplois plus importantes. Quel est le secret du recteur ? Tout d'abord vous

le rectorat ne financera plus les options facultatives non linguistiques alors qu'elles sont prévues à la carte des formations

Pour retrouver le taux d'encadrement de 2007 il faudrait créer 700 emplois de plus pour le second degré en Aquitaine, nous sommes loin du compte.

Les objectifs affichés pour la rentrée 2016 sont les suivants :

- ▶ Assurer les moyens

remarquerez que rien n'est dit sur les lycées professionnels qui vont subir une diminution de leur taux d'encadrement. Celui des lycées généraux et technologiques sera maintenu en apparence mais le rectorat ne financera plus les options facultatives non linguistiques alors qu'elles sont prévues à la carte des

Pour retrouver le taux d'encadrement de 2007 il faudrait créer 700 emplois de plus pour le second degré en Aquitaine

formations, ce qui permet d'afficher un nombre d'heures par élève (H/E) constant. Belle opération de communication !

La dotation des collèges est abondée de 70 équivalents temps plein afin de financer la réforme, les promesses de maintenir certaines bilangues en 6ème, les mesures transitoires pour assurer la continuité des parcours en LV1 et les langues régionales. Attention rien ne garantit que ces mesures soient pérennes, elles vont juste permettre de lisser les conséquences de la réforme sur plusieurs années afin de tenter de calmer la grogne dans les établissements et d'atténuer le choc sur les

postes de certaines disciplines fragilisées par la réforme.

16 emplois sont redéployés en provenance des EREA, il s'agit d'emplois d'éducateurs en internat qui seront remplacés par des assistants d'éducation pour les missions de surveillance uniquement d'après le recteur. En réalité la mission d'éducateur ne s'arrête pas à une heure déterminée pour se transformer en mission de surveillance. Le public accueilli en EREA a besoin d'un encadrement professionnel en permanence. De plus il y aura remplacement d'emplois statutaires en emplois précaires.

Emplois	
Dordogne	13
Gironde	70,5
Landes	34
Lot et Garonne	22
Pyrénées Atlantiques	37
Académie	176,5
Redéploiement	-16,5
Total	160

H/E et répartition des moyens selon le type d'établissement

	H/E prévisionnel 2015	H/E constaté 2015	H/E prévisionnel 2016	Ecart Constat 2015/ prévision 2016	Effectifs 2016	Heures d'enseignement
Collèges	1,228	1,227	1,235	0,008	124 327	153 494
Lycées GT	1,337	1,332	1,324	-0,008	73 295	97 050
LP	2,194	2,212	2,194	-0,018	25 070	55 004
EREA	4,14	3,904	4,2	0,296	591	2 482
Académie	1,382	1,38	1,38	0	223 283	308 030

H/E et répartition des moyens par département.

	H/E prévisionnel 2015	H/E constaté 2015	H/E prévisionnel 2016	Ecart Constat 2015/ prévision 2016	Effectifs 2016	Heures d'enseignement
Dordogne	1,424	1,419	1,419	0	25 798	36 613
Gironde	1,351	1,351	1,347	-0,004	108 135	145 606
Landes	1,388	1,373	1,381	0,008	28 091	38 783
Lot et Garonne	1,39	1,395	1,4	0,005	21 776	30 789
Pyrénées Atlantiques	1,433	1,427	1,432	0,005	39 483	56 539
Académie	1,382	1,38	1,38	0	223 283	308 030

Le volume d'IMP pour l'académie reste le même qu'en 2015 (2740) alors que deux collèges seront ouverts à la rentrée. Mais cette dotation est très insuffisante par rapport aux besoins. Besoins qui ont été élargis dans le décret IMP qui permet de rémunérer des activités qui ne l'étaient pas jusqu'à présent.

Nous avons rappelé notre opposition à la transformation des heures de décharge en IMP et le marché de dupes qui consiste à ouvrir les activités qui peuvent être rémunérées sans abonder les dotations. Le recteur a insisté sur l'autonomie des établissements, la dotation est limitée, chaque chef d'établissement doit faire un choix de répartition, il n'y a aucune contrainte dans les textes. Nous avons demandé une fois de plus un cadrage académique, ce que le recteur refuse. Il est important que chaque chef d'établisse-

ment justifie ses choix lors de la présentation des IMP devant le conseil d'administration.

Le taux D'HSA reste pratiquement stable dans l'académie mais sa répartition évolue légèrement, 143 HSA de moins en Dordogne et 323 de plus en Gironde. Ce département étant censé absorber plus facilement les HSA. Il n'y a toujours qu'une seule HSA obligatoire, notre mandat de refus des heures supplémentaires reste d'actualité : ne vous laissez rien imposer ! Le recteur va toujours plus loin dans la mise en œuvre de l'autonomie des établissements.

Les dotations départementales seront réparties entre les établissements à partir de structures théoriques qui ne sont que des structures de répartition. Le choix des structures est du ressort de l'établissement, ce qui signifie que le nombre de

divisions est décidé au sein de l'établissement. Cela relance le débat autour du vote du tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD).

Les CA vont être appelés à se prononcer sur les suppressions-crétions de postes pour la rentrée 2016. Afin que cela se fasse en toute connaissance de cause, il faut que les chefs d'établissement justifient leurs choix. Seul le TRMD peut apporter des éclaircissements sur les propositions faites au CA. C'est un conflit ouvert avec le SNPDEN, syndicat majoritaire des chefs d'établissement qui donne pour consigne de ne pas faire voter les TRMD avant leur stabilisation en juin ou juillet au moment où nous ne pouvons plus intervenir. Au niveau académique et départemental nous travaillons sur des prévisions, on peut en faire autant dans les lycées et les collèges.

Il faut aussi exiger la prévision des structures et rappeler les propos du recteur : « les structures sont de la compétence des établissements »

Une préparation de rentrée qui sera tendue et qui risque de provoquer des conflits au sein des établissements. En effet, le recteur refuse de cadrer la politique académique au-delà du simple indicateur H/E, dont la pertinence reste à démontrer pour les lycées et les collèges avec SEGPA, mais surtout il renvoie en permanence à l'autonomie des établissements sans donner aucune marge de manœuvre, laissant les établissements gérer la pénurie. Les établissements, non plutôt les chefs d'établissements qui devront assumer l'autonomie qu'ils appellent de leurs vœux.

Jean-Pascal MERAL

CARTE DES LANGUES

Lors du CTA du 3 décembre 2015, le projet de carte des langues était à l'ordre du jour après avoir été examiné précédemment au CALVE et par un GT. Son but était la mise en place d'une nouvelle carte des langues fondée sur le principe de continuité des apprentissages linguistiques des élèves du 1er au second degré, le maintien d'une partie des bilangues, la diversification de l'offre et la priorité donnée aux établissements classés en REP selon la circulaire n°2015-173.

Si une partie des bilangues allemandes (54 sur 87 soit 62%) a été conservée, la carte marque de grandes disparités. Ainsi sur la ZAP Arcachon, sur 5 bilangues allemand, il n'en reste plus que deux et que dire de la ZAP de Libourne où on passe de 7 à deux.

Le nombre d'établissements offrant ce dispositif passe ainsi de 127 à 108 soit 58 établissements sans rien. L'académie est coupée en deux. Au nord, sans doute plus proche de l'Allemagne, c'est le bilangue allemand qui domine. Au sud de la Garonne, c'est l'espagnol. La nouvelle carte entérine voire même aggrave les inégalités territoriales. Ainsi les

constater que la réforme promeut une forme particulière d'égalité : donner moins à ceux qui n'ont déjà pas grand-chose. La diversité linguistique doit passer désormais par les LV2. Pourtant trois ZAP

du 24 n'offrent que de l'allemand et de l'espagnol. Quant aux REP, ils ne font pas l'objet d'un traitement particulièrement plus favorable comme le montrent les trois REP+. Deux sur trois possèdent une carte réduite avec seulement anglais 1 et espagnol 2. La section bilangue allemand du troisième vient d'être supprimée pour devenir

mentées comme Andernos alors que d'autres avec 0 élève en primaire connaissent une implantation. 31 écoles supplémentaires devraient enseigner l'allemand en primaire.

sections étaient implantées en 2015, il n'en restera plus que 107 en 2016.

Le rectorat promet de la souplesse sur le principe de continuité pendant

trois ans. Ainsi, tous les élèves du secteur du collège pourront encore faire une autre langue que celle du primaire. Tous

les groupes de langues sont financés sans seuil. Cependant, au nom de l'autonomie des établissements, le recteur a refusé de trancher sur l'organisation de la bilangue en 3h/3h ou en 4h/2h. De même, le principe que la langue de continuité devienne la LV1 en cinquième est diversement compris...

Lors du vote sur ce projet, l'abstention de l'UNSA (quand les autres syndicats votaient contre) n'a pas permis qu'un CTA sur cette question soit convoqué à nouveau, pour obtenir des améliorations et a entériné la suppression de toutes les classes européennes en collège.

Fabienne SENTEX

Ainsi sur la ZAP Arcachon, sur 5 bilangues allemand, il n'en reste plus que deux et que dire de la ZAP de Libourne où on passe de 7 à deux

Restent à savoir qui va le faire et quelle sera la pérennité de ces enseignements ? Que se passera-t-il quand le professeur des écoles mutera ?

La continuité des apprentissages vers le lycée n'a pas été encore mise en chantier. Ainsi dans la ZAP de Bergerac, l'enseignement de la LV1 espagnol est menacé faute d'y être enseigné en collège. Idem dans la ZAP d'Agen. C'est le cas aussi de la LV1 allemand sur la ZAP de Dax et de Marmande.

Autre conséquence de la réforme du collège, c'est la fermeture d'un certain nombre de LV1 espagnol à la grande surprise du Se-Unsa qui n'avait pas compris que le principe de continuité ne concernait pas uniquement les bilangues. Si on cumule l'offre bilangue+LV1, 183

Si on cumule l'offre bilangue+LV1, 183 sections étaient implantées en 2015, il n'en restera plus que 107 en 2016.

départements de la Dordogne et du Lot et Garonne qui se caractérisent par leur ruralité et sont les plus défavorisés ont l'offre linguistique la plus réduite avec seulement respectivement 26,3% et 18% des collèges offrant une bilangue. On peut

une LV2. Autre difficulté, la carte présentée établit des continuités entre le 1er degré et le collège puis les lycées de secteur. Sur la carte, certains établissements voient leurs sections fermées alors qu'elles paraissent ali-

CONGRÈS ACADÉMIQUE

SEIGNOSSE

LES 09, 10 ET 11 MARS 2016

Village Club CAP Océan
7-9 avenue Jean Moulin
40510 Seignosse

Le congrès académique fixera les positions qui seront défendues par la délégation de Bordeaux au congrès national et désignera cette délégation. Il est important que la participation des militants soit la plus large possible, c'est pour cela que nous vous attendons nombreux pour débattre et construire démocratiquement nos futurs mandats.



Notre congrès académique se tiendra à Seignosse dans les Landes les 10, 11, 12 mars 2016.

La participation de chaque établissement est fortement souhaitée pour une représentativité la plus juste possible de nos syndiqué(e)s.

Notre règlement intérieur fixe les conditions suivantes pour déterminer le nombre de délégué(e)s :

- ▶ 1 délégué(e) de 1 à 9 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- ▶ 2 délégué(e)s de 10 à 19 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- ▶ 3 délégué(e)s de 20 à 29 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- ▶ 4 délégué(e)s à partir de 30 syndiqué(e)s à jour de cotisation.

Établissement :

Nom, Prénom :

Délégué S1 - Membre CA (rayer la mention inutile)

Demande à être hébergé

Le mercredi 09 mars au soir : oui non

Le jeudi 10 mars au soir : oui non

Prendrai les repas

le mercredi 09 mars à midi : oui non

le mercredi 09 mars au soir : oui non

le jeudi 10 mars à midi : oui non

le jeudi 10 mars au soir : oui non

le vendredi 11 mars à midi : oui non

Bulletin d'inscription
Congrès du SNES de
l'académie de Bordeaux
à Seignosse

à renvoyer au SNES, 138 rue de
Pessac - 33000 Bordeaux.
au plus tard pour le
lundi 29 février 2015

Depuis le mois de mai dernier, nous continuons à animer chaque semaine des heures d'informations syndicales dans tout le département. Nous vous remercions pour ces nombreuses sollicitations qui nous permettent de répondre à vos interrogations et de rétablir la vérité quant à la propagande et à la désinformation ministérielles. Le succès aussi du colloque contre la réforme du collège du 11 décembre 2015 démontre bien le refus massif des collègues et nous conforte dans notre volonté de faire disparaître cette réforme. Les attaques de l'administration contre les enseignants en lutte n'ont jamais atteint un tel niveau. La répression devient alors leur seule solution pour mettre en œuvre la réforme.

Pour preuve, la lecture biaisée de l'article 28 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui nous enjoint d'être des fonctionnaires-sujets obéissants.

Nous avons dénoncé, lors de l'audience au rectorat liée à la grève et à la manifestation du mardi 26 janvier 2016, cette interprétation dévoyée d'une loi qui

reconnaît au contraire le rôle citoyen du fonctionnaire. Nous avons demandé qu'aucun collègue ne soit pénalisé financièrement et disciplinairement pour avoir refusé d'assister à des formations imposées hors de son temps de service. L'administration déplore quant à elle la prise à partie, les menaces, les lettres anonymes dont ont été victimes certains formateurs... La réforme aurait-elle désormais ses martyrs ?

Le CTSD du jeudi 28 janvier a révélé de façon criante le caractère inégalitaire de la réforme. Bon représentant de la Ministre, le DASEN, M. Coux ne prend pas la peine de répondre à nos questions et renvoie le fonctionnement des établissements girondins à un slogan digne d'une école de communication : « Autonomie, Confiance et Responsabilité ».

Vous trouverez les propositions de DGH du DASEN sur notre site départemental : <http://snes33.free.fr/index.html>

L'inspecteur d'académie a beau jeu d'annoncer une DGH en hausse... mais se garde bien de dire qu'avec la réforme du collège les comparaisons sont devenues impossibles. La réalité est que les collégiens perdent 4,5 heures de cours par

La réalité est que les collégiens perdent 4,5 heures de cours par semaine, des sections européennes, des classes bilangues, l'option latin, l'ODP3... Il faudra donc faire mieux avec moins d'heures de cours.

semaine, des sections européennes, des classes bilangues, l'option latin, l'ODP3... Il faudra donc faire mieux avec moins d'heures de cours.

L'affichage de hausse des DGH est seulement lié aux 2,75 h de marge données pour chaque division de collèges... mais pas pour les SEGPA.

Pour mieux faire passer la réforme, il a ajouté dans les DGH collège des heures dites de « mesure d'accompagnement à la réforme ». Sa volonté d'acheter la paix sociale en collège se fait au détriment des lycées qui supportent pourtant la plus forte progression d'effectifs (+2,9 % de prévus).

Dans ce cadre, le recteur avait annoncé la fin du financement des options facultatives non linguistiques. Face à la mobilisation des collègues et dans l'urgence, le DASEN a réinjecté 95 heures en lycée pour ces options... Seront-elles suffisantes pour autant ?

En collège, pour montrer la réalité des effectifs par

classe, le SNES-FSU a demandé, comme chaque année, à avoir le nombre d'élèves par division et par établissement. Le DASEN refuse et se contente de nous donner le nombre de divisions globales en renvoyant les structures finales aux seuls choix « autonomes » de l'établissement. Nous lui avons démontré l'absurdité de son raisonnement puisqu'il dote les établissements en fonction des anciens seuils d'ouverture de classe (25 élèves en Education Prioritaire, 30 élèves pour les autres)... Du coup, on imagine mal un collège faire le choix d'avoir 15 élèves dans une classe et 45 dans une autre.

Autre grand point d'achoppement, la fin du caractère national de notre éducation et l'aggravation des inégalités que le renvoi au local va engendrer.

Nous lui avons montré que l'« autonomie » des établissements permet de créer ses propres structures, ses propres horaires, ses propres progressions...



Manifestation
le 26 janvier 2016
à Bordeaux

Comment 7100 collèges en France dont 105 en Gironde qui fonctionnent de façon individuelle pourraient-ils donner un sens, une culture et des valeurs communs ?

L'utilisation de la marge de 2,75 h par classe peut être globalisée voire même transformée en HSE si « le projet pédagogique local se révèle d'une grande pertinence » selon le DASEN... Or cette globalisation n'est pas clairement énoncée dans la circulaire sur la réforme du collège, et va même à l'encontre de l'esprit de cette dernière qui veut promouvoir l'équité entre tous les élèves.

de nous mettre au pas, les textes réglementaires nous sont rappelés à la virgule près...

Nous avons posé la question de la liberté pédagogique des collègues seuls à enseigner leur discipline dans un établissement quant à l'obligation de faire des EPI ou de l'A.P.

La réponse autoritaire du DASEN est que le chef

aussi à l'esprit de la réforme du collège puisqu'elle renforce les inégalités territoriales d'offre culturelle. Nous avons réclamé l'ouverture de ces dispositifs dans tous les collèges et donc pour tous les élèves. Le DASEN refuse, l'élitisme ne le gêne pas.

Au final, nous avons voté contre sa répartition de l'enveloppe départementale, F.O a fait comme nous tandis que l'UNSA et le SGEN, pourtant porteurs et défenseurs de la réforme du collège se sont abstenus et n'ont même pas eu la cohérence idéologique de voter pour.

Enfin, nous avons fait la connaissance du nouveau président du Conseil Départemental, Jean-Luc Gleyze lors de l'ouverture du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) du lundi 25 janvier 2016. Il a fait son petit discours dans lequel il a vanté l'importance de cette instance, il a insisté aussi sur l'éducation qui reste une priorité pour le département et a conclu sur la mise en place, ensemble, de la réforme du collège... Et puis... il

est parti sans même prendre le temps d'écouter nos déclarations. Le vice-président Alain Marois a été plus incisif et critique vis-à-vis des choix gouvernementaux et de leurs répercussions sur le département (sécurité, état d'urgence, plan numérique...). Il nous a ensuite présenté une modification de sectorisation pour rééquilibrer les effectifs des collèges de Podensac et de Jules Ferry à Langon. Il a expliqué le plan prévisionnel d'investissement (les constructions de nouveaux collèges et les travaux d'entretien) et la dotation globale de fonctionnement (la somme donnée pour les collèges et les collégiens) qui n'est plus en mesure de couvrir la hausse démographique dans le département. F.O était encore absent à cette instance, le SGEN-CFDT n'y a rien dit et l'UNSA était représenté par un chef d'établissement et une intendante...

La surdité manifeste et le dédain de notre Ministre ne doivent que nous renforcer pour continuer notre combat pour une école nationale, républicaine et plus juste.

Catherine DUDES
Cyrille ORLOWSKI

*co-secrétaires départementaux
du SNES Gironde*

La réponse autoritaire du DASEN est que le chef d'établissement arrête l'organisation pédagogique des services... Le collègue sera donc obligé de faire l'EPI ou l'A.P.

Si la marge est globalisée, certaines classes ne bénéficieront pas de co-interventions ou de groupes à effectifs réduits.

Heureusement, le DASEN nous a rassuré sur la préservation de l'unité nationale à travers les programmes...

Nous dénonçons l'application à géométrie variable de la circulaire sur la réforme du collège alors que lorsqu'il s'agit

d'établissement arrête l'organisation pédagogique des services... Le collègue sera donc obligé de faire l'EPI ou l'A.P. Une nouvelle fois nous lui avons prouvé son incohérence par rapport à la réforme sensée « libérer les capacités d'initiative des enseignants », leur redonner de l'autonomie. Imposer ne peut que démotiver...

Le maintien de certaines bilangues et de certaines classes à PAC dérogent

GROGNE ET DOS ROND

La réforme des collèges, a été vivement contestée dans certains établissements du département, des comités d'accueil plus ou moins musclés et hauts en couleurs ont été organisés (Chaumié, Jasmin, Mas d'Agenais, Bon Rencontre,...) pour recevoir les IPR, venus en VRP, déployant diaporama standard et opération séduction, pour tenter de nous vendre une réforme que certains, même parmi eux, défendaient du bout des lèvres.

Les collègues subissent depuis maintenant plus d'un mois les stages de formation, qui jusqu'à présent ont porté sur les programmes. Beaucoup de déception de ce côté-là et de questions sans réponses. Les programmes de 6°, fin de cycle 3, ne sont pratiquement pas abordés, quant à ceux des disciplines qui n'ont pas de repères annuels programmatiques, le flou, qui n'a rien d'artistique, domine.

La véritable inquiétude ressentie par les collègues aujourd'hui porte sur les dissensions que peut introduire cette réforme entre nous. A l'origine du problème : l'autonomie donnée aux établissements (autonomie que nous contestons à double titre, car elle est, d'une part génératrice d'inégalités sur le territoire et d'autre part une fabrique de « petits caporaux ») avec des objectifs irréalistes à atteindre, pour lesquels la ministre renvoie au local puisque nous sommes autonomes, à nous de trouver des solutions... (Plutôt aux chefs à nous imposer leur vision)

- ▶ Pas assez d'heures de marge pour dédoubler : arbitrage local
- ▶ Pas assez d'argent pour changer les livres : arbitrage local
- ▶ Pas assez de volontaires pour les EPI : arbitrage local
- ▶ Pas assez d'argent pour renouveler ou abonder le parc informatique pour se mettre en conformité avec les nouveaux programmes : arbitrage local (« le conseil départemental paiera ! » entendu lors d'une journée de formation)

AUDIT QUI PEUT !

Dans un lycée agenais, 2 inspecteurs se sont présentés pour « auditer » sur l'orientation dans l'établissement. Les collègues, surpris de cette « évaluation », se sont vus invités à une réunion de présentation. Suite à une heure d'information syndicale, ils se sont très majoritairement prononcés pour un boycott et seulement 6 sur 100 ont répondu à cette invitation.

Nous saluons cette initiative militante et résistante dans un contexte de docilité généralisée croissante !

QUAND LE CHEF SE PREND POUR L'OEIL DE MOSCOU, ILENTRE DANS L'INTIMITE PEDAGOGIQUE... UN NOUVEAU DROIT D'INGÉRENCE PÉDAGOGIQUE ?

Un chef d'établissement du 47 s'est retrouvé, par hasard, dans la liste de diffusion d'un groupe de collègues.

L'échange dont il a eu donc connaissance concernait la réforme du collège et lui parut trop critique. Contre toute discrétion, il s'est permis d'intervenir dans la conversation en dénonçant la virulence des propos.

Comme il paraît peu probable qu'il se soit pris pour un prof, nous ne pouvons que penser qu'il s'est cru autorisé à exercer son pouvoir de chef jusque dans un échange privé...

QUAND L'ADMINISTRATION RÉTROPÉDALE

Dans un autre lycée du Lot-et-Garonne, le chef d'établissement convoque de façon autoritaire les enseignants à un salon de l'orientation en leur demandant de s'inscrire sur un planning en dehors de leurs heures de cours. Après un échange avec le S2, des militants de l'établissement ont obtenu que la participation se fasse sur la base du volontariat.

Les tentatives de cette sorte sont nombreuses, ne courbons pas l'échine, nous ne sommes pas taillables et corvéables à merci !

Résistons à l'autoritarisme ambiant !

Nos droits et nos conditions de travail sont en jeu ainsi que ceux des générations futures.

VIE DE L'ESPE D'AQUITAINE

TENSIONS SUR LE DOSSIER D'ACCRÉDITATION

VIVE L'AUTONOMIE !

Dans le département après la colère et les éclats, l'impression qui domine c'est la résignation chez certains, l'inquiétude chez d'autres mais jamais une adhésion. On peut regretter que la contestation vive, marque un peu le pas, mais il ne faut pas nier pour autant, le pouvoir de l'inertie des collègues sur la mise en place de la réforme et, il semblerait que de nombreux collègues aient choisi cette voie.

Dans les lycées morosité et déception sont également perceptibles : les enseignants attendaient beaucoup et réclamaient depuis longtemps une évaluation de la réforme de 2010 des lycées, d'autant que la réforme des collèges s'en inspire. La ministre vient d'annoncer un pseudo bilan qui n'aboutira pas, c'est annoncé, à une réorganisation des lycées... aurait-elle peur d'un désaveu de sa propre réforme ?

Pour autant nous avons espoir dans la mobilisation du 26 janvier, à chaque fois que nous le pouvons, dans tous les endroits où nous pouvons nous faire entendre, il ne faut pas hésiter à faire remonter notre mécontentement. Les IPR sont des interfaces que nous devons utiliser, leur dire notre désaccord et déplorer qu'ils défendent si peu et les matières et les professeurs au ministère !

Le S2 47 continue à proposer ses services aux collègues qui désirent bénéficier de son appui pour organiser des RIS, pour les aider à y voir plus clair dans les TRMD DHG...et toute autre question.

*Anne-Laure TIDJITI
et Marie-Pierre MONGELARD*

L'avenir de l'ESPE s'écrit dans la douleur en Aquitaine comme dans d'autres académies. Le dossier d'accréditation qui doit fixer les objectifs et l'organisation de la formation initiale fait l'objet de deux dossiers concurrents, l'un porté par l'actuelle direction et l'UB (Université de Bordeaux) et un autre porté par l'UBM (Université de Bordeaux Montaigne) et l'intersyndicale des personnels de l'ESPE (FSU, Sgen-CFDT, CGT).

La politique menée par la direction actuelle : diminution des crédits, maquettes des masters non soumises au vote, défiance des personnels... a effectivement conduit à la rédaction d'un dossier alternatif débouchant sur une audience auprès de M. Le Recteur. La question est donc en suspens: en faveur de quel dossier le ministère va-t-il se prononcer ? Sa décision pourrait conduire au rattachement de l'ESPE à l'université de Bordeaux Montaigne au lieu de Bordeaux.

L'ESPE D'AQUITAINE EN CHIFFRES

Étudiants et stagiaires 2015-2016 : 2960

- ▶ premier degré : 1189
- ▶ second degré : 1340 (717 en M1 et 623 en M2)
- ▶ CPE M1 : 43 et M2 : 37 (total : 80)

72 % des stagiaires bénéficient d'un parcours adapté parce qu'ils ont déjà un master 2 « recherche » ou n'ont pas besoin de valider un master MEEF 2.

230 sont en DU 120 h nouvellement créé à l'attention des stagiaires PE ou PLC ayant déjà validé un master MEEF.

Contrairement à ce que pensait le ministère au moment de la réforme de la formation, les futurs enseignants ne semblent pas enclins à suivre l'intégralité du master MEEF. Peut-être faut-il y voir la conséquence des errements des ESPE ou l'utilité très restreinte de ce diplôme universitaire en dehors du champ de l'éducation.

DYSFONCTIONNEMENTS DU TRONC COMMUN M1

Les étudiants CPE et PE de la FSU ont dénoncé les dysfonctionnements dans l'organisation du tronc commun de M1 avec par exemple des cours annulés au dernier moment ou d'autres placés en même temps qu'un partiel. Ils ont dénoncé aussi le contenu de ces modules de tronc commun qui n'en ont que le nom car rassemblant dans le même amphithéâtre PE, PLC, CPE. Après s'être expliquée sur ces sujets, l'administration a dit envisager une autre organisation pour l'an prochain, plus axée sur des TD.

Alain BILLATE et Hugo LASSALLE

Après le succès de la manifestation à Périgueux le 17 septembre, nous avons vécu en Dordogne une fin d'année 2015 riche en événements.

La réforme du collège ne passant pas dans de nombreux établissements, le recteur lui-même est venu en visite chez nous le vendredi 6 novembre.

Une visite inattendue et annoncée tardivement aux collègues d'un collège particulièrement mobilisé contre celle-ci (fort taux de grévistes, motion contre la réforme, motion affirmant qu'ils boycottaient les formations de la Toussaint, adresse aux socialistes pour leur dire qu'ils ne voteraient pas PS aux régionales, action de rétention des notes, etc...) : le collège Anne Frank de Périgueux. Officiellement, le recteur, accompagné de l'inspectrice d'académie, est venu pour visiter un établissement qui possède d'excellents indicateurs dans la réussite scolaire des élèves (particulièrement chez les élèves boursiers) mais les collègues n'étaient pas dupes. Le bureau départe-

mental a donc organisé un rassemblement de soutien devant le collège. Il a réuni 70 personnes et de nombreux journalistes. Les manifestants ont ainsi assisté à la dizaine de minutes de débat entre les représentants syndicaux et le recteur, avant qu'il n'entre dans l'établissement.

L'incompréhension face à cette réforme n'en a été que renforcée : le recteur vient annoncer aux collègues qu'ils travaillent bien, mais qu'il est urgent par ailleurs de réformer le collège qui va mal. Il convient aux enseignants de revoir leurs pratiques, jugées dépassées et inégalitaires, mais il ne faut pas s'inquiéter car ce que nous demande la réforme, nous le faisons déjà. La conclusion de cet échange a été particulièrement révélatrice : face à la banderole des collègues stipulant « *une réforme oui, mais pas celle-ci* », le recteur a répondu « *moi, je vous propose celle-ci* ».

Pour poursuivre la mobilisation et amplifier l'action « grain de sable » contre les formations, un stage départemental sur la réforme du collège

a également été organisé à Périgueux, en présence de Fabienne Sentex du S3 Bordeaux. Là encore, 70 collègues avaient fait le déplacement pour aborder au cours d'une journée riche les aspects idéologiques et techniques de la réforme, mais également discuter des actions à mener individuellement et collectivement contre celle-ci.

La lutte continue, les échos de certaines formations étant parfois particulièrement inquiétants. Que vont devenir les conditions de travail des collègues de lettres classiques, de langues régionales et d'allemand, qui vont voir leurs horaires fondre ?

L'inquiétude touche également les lycées : qui seront les élèves que leur enverra ce collège 2016 ? Quelle réforme du lycée pourrait poursuivre l'esprit de celle du collège ? Quelles seront les pertes de moyens nécessaires au financement des fameuses « marges-profs » du collège ?

Abderafik BABAHANI
Secrétaire départemental SNES
Dordogne



Hommage à notre collègue et ami Henri Joussain

C'est avec une très grande peine que nous avons appris le décès à l'âge de 41 ans de notre collègue et camarade Henri Joussain, professeur agrégé de physique-chimie au lycée Maine de Biran de Bergerac.

Attentif aux autres, disponible, dévoué, au service de ses élèves et de ses collègues, Henri s'est toujours impliqué dans l'activité syndicale et la vie de notre section SNES au sein du lycée.

Traversant des épreuves difficiles, en particulier la maladie, Henri a toujours fait preuve d'un courage qui force l'admiration. Ses collègues de physique-chimie, les personnels du lycée, ses camarades du S1 tiennent à lui rendre hommage et adressent à ses quatre enfants, sa famille et ses proches leurs sentiments de profonde sympathie et leurs plus sincères condoléances.

Pour la section SNES FSU
du lycée Maine de Biran, Vincent BOUDINET

Dans les Pyrénées Atlantiques, le CTSD sur la préparation de rentrée s'est tenu le 21 janvier. Cette instance, qui réunit l'administration départementale, sous la houlette du DASEN, et les représentants des personnels, a débattu des DHG et des prévisions d'effectifs pour la

quel point la réforme n'entraînait pas de diminution horaire, et même, au contraire, permettait d'abonder les dotations dans les établissements.

A ceci près que, pour le collège, cela ne consiste en réalité qu'à revenir sur les mesures drastiques prises l'an dernier. On retrouve ainsi peu ou prou la situation de la rentrée

options sportives, artistiques, etc.

A ceci près qu'il ne reste que 10h de marge au DASEN pour l'ensemble du département afin d'assurer les ajustements de rentrée (pour mémoire à la dernière rentrée, les effectifs de collège avaient été sous-évalués et il avait aussi fallu ouvrir 2,5 divisions de seconde).

A ceci près que les établissements Rep du département ont des moyennes d'élèves par divisions très élevées, bien au-dessus des 24 préconisées jusqu'en 2014, avant la refondation de l'éducation prioritaire. Encore une avancée...

A ceci près que l'inclusion se fera encore dans des classes surchargées.

Le compte n'y est pas, la lassitude est souvent latente, ne reste à l'administration que le mépris et l'arme de la coercition à l'égard de notre profession (pour preuve le rappel à l'ordre et les retraits sur salaire dont certains de nos collègues sont victimes, pour avoir refusé de se rendre aux formations) : un aveu de faiblesse en soi. Pour toutes ces raisons, il faut entrer en résistance et poursuivre la mobilisation sans douter du bien fondé de nos convictions pour une autre réforme du collège.

Claire DUMONT

Jean-Louis Lassalle nous a quittés en ce début janvier.

Professeur d'anglais à l'écoute des « gosses » comme il appelait affectueusement ses élèves, il a été militant au sein du SNES durant toute sa carrière, défendant avec force des valeurs et idéaux portés par le syndicat.

Il faisait partie de l'équipe de Philippe Crabé au SNES64 par amitié et fidélité.

Il a été durant plus de dix ans commissaire paritaire académique, ferraillant sans cesse pour défendre plus particulièrement les collègues d'espagnol au sein du mouvement déconcentré imposé par M Allègre. Beaucoup lui doivent leur mutation ou son amélioration sans le savoir.

Il a toujours lutté pour les plus fragiles, pour combattre l'injustice, et pour le maintien de nos droits.

Sa haute voix et son courage ont souvent su faire reculer la hiérarchie.

C'était un homme de cœur qui se mettait en retrait par souci de discrétion et qui refusait toute reconnaissance. Sa grève solitaire de plus d'un mois contre la précarité en fut l'illustration.

A titre personnel, je lui dois mon investissement dans le SNES départemental.

Sous son aspect « bourru », c'était un homme droit, combattant infatigable, sur tous les fronts. Il a même pour sa dernière année obtenu de devenir TZR et a été muté en collège pour un dernier combat collectif contre les abus de chefs d'établissement.

Ancien rugbyman, il avait gardé le goût du combat rugueux. Amateur d'histoire et de BD, il était fréquent de le croiser dans Pau avec sa démarche dégingandée lorsqu'il se rendait à la médiathèque.

Nous avons perdu un grand camarade et nous sommes tous un peu orphelins.

Erwan DAVID pour le S2 64

il ne reste que 10h de marge au DASEN pour l'ensemble du département afin d'assurer les ajustements de rentrée

rentrée 2016 dans les établissements du département.

Le ministère a demandé que les CTSD soient avancés, ce qui a eu pour effet que les délais (notamment de transmission des documents) aient été raccourcis au mépris, et cela devient récurrent, du dialogue social. Ce dernier, souvent invoqué mais rarement respecté, de l'établissement au ministère relève du vœu pieu et d'une déculpabilisation de la part de l'administration vu sa façon de le mettre en œuvre.

Cet empressement du ministère montre qu'il n'est pas serein face au fort mécontentement de la profession concernant la réforme du collège. Il fallait donner des gages, pour essayer d'endiguer la colère. A grand renfort de chiffres, on nous a donc montré à

2014 : rien à voir avec un effet miraculeux de la réforme « Collège 2016 » qui réussirait à multiplier les heures alors que, dans le même temps, il s'agit de supprimer des heures d'enseignement disciplinaire.

A ceci près que, pour les lycées (généralistes, technologiques et professionnels), les dotations sont soit en baisse, soit ne permettront pas de répondre à la montée démographique (il manque d'ores et déjà 175 h en lycée pour que la dotation soit équivalente à celle de l'an dernier).

A ceci près que cette « hausse » de la dotation destinée aux collèges n'a rien de définitif et risque d'être remise en cause dès la rentrée suivante.

A ceci près que nombre d'options facultatives ne sont plus financées au lycée :

En mai, les syndiqués du SNES éliront leurs représentants
Deux courants de pensée vous



Tous les deux ans, le congrès du SNES est l'occasion de faire le bilan de la politique menée par notre syndicat et de la situation dans l'Éducation Nationale, ainsi que des perspectives qui s'offrent à nous.

La période que nous venons de vivre a été particulièrement difficile tant le contexte général a pesé : mesures d'austérité contre les salariés, répression anti-syndicale, auxquels se sont rajoutés les attentats et menaces terroristes. Face à la radicalisation de certains jeunes, le gouvernement répond par des mesures d'enfumage sur l'éducation morale et civique, évidemment sans moyens (du coup nombre de classes de séries technologiques n'y ont pas droit !), sans formation et avec des programmes sortis très tardivement. Ce n'est pas de quelques notions de morale censées faire accepter l'ordre social que la jeunesse des quartiers populaires a besoin mais d'une politique qui lutte vraiment contre les inégalités et la ghettoïsation scolaire, pour une école vraiment émancipatrice. Une fois de plus, l'École a été en première ligne : le Ministère nous demandant de résoudre tous les problèmes sociétaux (dont la radicalisation de certains jeunes) par notre seule action... tout en montrant dans quel mépris il tient notre travail avec la création de l'EMC (Éducation Morale et Civique)

Partant du postulat selon lequel les élèves s'ennuient et que les enseignants ne savent pas y faire,

refusant une vraie concertation avec les enseignants, le gouvernement a décidé avec le même mépris d'une réforme du collège purement idéologique dont le principal objectif est d'accroître l'autonomie des directions d'établissements. Le résultat est une réforme qui diminue les horaires disciplinaires, sacrifie les LV autres que l'anglais ainsi que les Langues Anciennes, met en concurrence les disciplines et les établissements, accroît le pouvoir du chef d'établissement et introduit des objets non-identifiés (EPI et AP) qui demanderont plus de travail en concertation (bénévolement bien sûr !) et désorganiseront les établissements ! Sans parler du fait que contre tout bon sens la Ministre a décidé que la réforme se mettrait en place d'un seul coup sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016 !!!

Le SNES a pris nettement position contre cette réforme du collège et a rassemblé une large intersyndicale autour de lui. L'École Émancipée, courant minoritaire, a pesé pour que les caractérisations de la réforme, de la politique du gouvernement soient claires, pour qu'un plan d'action soit décidé (plusieurs journées de grève, manifestation nationale, refus collectif de la formation).

De la même façon, l'École Émancipée essaie aujourd'hui, dans le SNES et dans la FSU, d'obtenir une condamnation ferme de la prolongation de l'état d'urgence et des dérives sécuritaires qui l'accompagnent, de son institutionnalisation, une dénonciation de la déchéance de nationalité (mesure dont de nombreuses personnes expliquent l'inefficacité mais dont l'emprunt à l'extrême-droite renforcera encore plus les idées nauséabondes xénophobes). L'EE œuvre aussi pour un rapprochement avec la CGT et Solidaires afin de constituer un axe ferme anti-austérité et antilibéral.

À l'ÉE, nous pensons qu'il n'y a rien à attendre de ce gouvernement, que la situation politique et sociale est certes compliquée mais que nous devons reprendre collectivement le chemin de la résistance et de la lutte.

Si vous pensez qu'il est important pour la vie démocratique de notre syndicat qu'un tel courant existe et puisse présenter des listes aux élections internes, prenez contact avec Guilaine De San Matéo et Mai N'Guyen au SNES Bordeaux (138 rue de Pessac), rejoignez nos listes et venez assister au congrès académique du SNES les 9, 10 et 11 mars à Seignosse (autorisations d'absence de droit).

APPEL À CANDIDATURE UNITÉ & ACTION

à la CA académique et aux bureaux départementaux.
appellent à candidater sur leur liste.

Être candidate ou candidat U&A, c'est participer pendant deux ans à la définition de la politique du SNES-FSU à l'échelle académique, dans le parlement du syndicat : la Commission Académique.

L'essentiel est de développer un **syndicalisme de terrain**, avec des SI actifs qui prennent en compte les préoccupations des collègues, capables de renouveler les équipes militantes.

Le syndicalisme que nous faisons vivre est un **syndicalisme de propositions**. Nous ne nous contentons pas de demander l'abrogation de mesures mais nous souhaitons promouvoir un système éducatif de qualité permettant de donner à chaque élève le meilleur enseignement possible, dans le meilleur environnement scolaire possible, quelles que soient ses difficultés ou celles de sa famille ; un système éducatif qui vise l'élévation de la qualification de l'ensemble de la population, et non pas seulement d'une partie de la population, comme le préconisent et le pratiquent les « libéraux ».



Nous sommes acteurs d'un **syndicalisme de transformation sociale, de combat et rassembleur** du plus grand nombre de personnel, seul capable de créer les rapports de force nécessaires pour imposer d'autres choix politiques.

Nous devons nous faire encore mieux entendre et continuer à peser dans le débat politique.

Le courant de pensée Unité et Action élabore, construit sa ligne politique dans la démocratie des débats à l'interne du syndicat, dans un esprit fédéral. Bien que majoritaires, nous travaillons sans exclusive et dans le respect des propositions d'autres courants de pensée comme nous le faisons aussi avec les autres syndicats ou confédérations.

Nous avons aussi le souci d'ouvrir notre liste aux personnels entrés récemment dans l'Education Nationale, afin faire participer le plus grand nombre de collègues, dans leur diversité.

Si vous partagez nos objectifs, n'hésitez pas à vous porter candidate ou candidat sur la liste Unité et Action aux prochaines élections internes de notre syndicat.

Pour en débattre, nous vous invitons à la **réunion du courant de pensée U&A qui sera organisée à l'occasion du congrès académique de Seignosse.**

Pour tout contact :
Mathieu Dumoulin,
138 rue de Pessac 33000
Bordeaux

DE QUOI LES CIO SONT-ILS LA CIBLE ?

Le groupe de travail sur les CIO et la carte cible s'est enfin tenu le 21 Janvier au Ministère ! Il s'agissait d'étudier la manière dont les Recteurs interprétaient l'établissement de la carte cible et de revenir sur les fermetures et fusions de CIO déjà

que jamais le besoin d'accompagner les élèves et les familles n'a été aussi fort face aux précarités qui explosent.

Il convient surtout de construire un vrai dialogue social en tenant compte des réalités de la vie des services, de la réalité du service rendu et non de se limiter à des

Rien n'oblige les Recteurs à « rogner » sur les services d'orientation

réalisées ou programmées. Le SNES avait déjà, dans un courrier à la Ministre du 1er octobre 2015 et au directeur de cabinet le 14 décembre 2015, alerté sur les dérives en citant des situations précises. Le SNES, sans relâche, travaille à obtenir des réponses et des engagements clairs. Mais force est de constater que nous n'avons obtenu que des réponses dilatoires sur le rappel à l'ordre des recteurs et des engagements..... à accompagner et informer les personnels ! Rien n'oblige les Recteurs à « rogner » sur les services d'orientation pour faire quelques économies dérisoires alors que les Conseils Départementaux ne se désengagent pas - Marseille ou l'Isère - ,

appréciations à géométrie variable qui débouchent sur une véritable maltraitance institutionnelle - les déménagements en rase campagne de certain

nos craintes sont grandes quant aux nouveaux délais que le MEN entend apparemment, donner à la sortie du décret portant création du corps unique

CIO, comme ici le CIO d'Arcachon ... Que dire aussi de la logique des SPRO qui sont de véritables pieuvres visant à « siphonner » nos services dans un souci de rationalisation et « professionnalisme » en se moquant des périmètres installés par la Loi.

Par ailleurs, nos craintes sont grandes quant aux

Autant dire que ce décret aurait de grandes chances de ne jamais voir le jour !

nouveaux délais que le MEN entend apparemment, donner à la sortie du décret portant création du corps unique. En réponse à nos questions, la conseillère au cabinet a indiqué la date de décembre 2016, ce qui risque d'entraîner le report des opérations de gestion (accès à la hors classe) en 2017-2018 et de l'ouverture du concours en 2017 pour une rentrée en 2018.

Autant dire que ce décret aurait de grandes chances de ne jamais voir le jour ! Le SNES et la FSU qui se battent

période politique à venir !

Logique classique du nouveau pouvoir managérial ... le ministère s'avance et laisse en plan le dialogue et ses engagements prétextant toujours des impératifs extérieurs pour figer les choses ... mais rien ne bouge du côté de la maltraitance des services et des personnels ... fermetures, fusions ... la fusion des deux CIO à Orléans, 25 collègues pour 4 bureaux ... mais tout va bien ... Paris qui perdra 6 CIO si le projet de carte voit le jour ... Amiens, 3 CIO sur 4 qui disparaissent dans la Somme ...

Philippe FRANCO

depuis des années pour la mise en œuvre de ce corps commun et ont largement contribué à l'amélioration des textes sur les référentiels, ne laisseront pas cette avancée historique, tant pour l'École que pour les personnels, être remise en cause par un report de la sortie des textes. Ceci signerait vraisemblablement leur enterrement dans la

MÉTIER CERTIFIÉS

CAPA D'AVANCEMENT

La CAPA s'est tenue le 16 décembre. Lors de notre déclaration d'ouverture, nous avons dénoncé le mépris du gouvernement à l'encontre de la profession : mépris de l'avis et de l'expertise des enseignants sur leur métier, avec le passage en force de la réforme du collège et la multiplication des pressions à tous niveaux pour écraser toute contestation. Mais aussi, mépris de la profession avec la poursuite du gel du point d'indice depuis 2010 et le refus de toute revalorisation. Parmi les fonctionnaires de catégorie A, ce sont les enseignants qui subissent la dégradation la plus marquée. C'est ainsi que le début de carrière d'un certifié recruté à Bac+5 (Master) est inférieur à celui d'un attaché d'administration recruté au niveau bac + 3 (licence). Et ce début

de carrière représente maintenant 1,1 SMIC alors qu'il était de plus de 2 fois le SMIC en 1982. Notez que si l'on tenait compte du fait que les professeurs n'ont pas bénéficié de réduction de leur temps de travail suite aux lois Aubry de 1998 et 2000, le début de carrière certifié serait en dessous du SMIC. Il est donc urgent que le gouvernement revalorise la profession. Le SNES revendique pour les certifiés :

- ▶ un début de carrière supérieur à 2000 euros brut par mois ;
- ▶ la revalorisation de la valeur du point d'indice gelé depuis 6 ans et son indexation sur les prix ;
- ▶ la reconstruction de la grille indiciaire en portant l'indice terminal au niveau de celui des agrégés et en y intégrant les indices de hors classe (le diplôme exigé pour être titularisé dans ces corps

étant le même, cette revendication est légitime et réalisable). Concernant les opérations de promotions, nous avons constaté une baisse importante du nombre de notes corrigées, avec un taux de correction qui passe de 28 % à 20 %. C'était une de nos demandes. Pourtant, malgré cet effort réalisé sur le rythme d'inspection, de graves inégalités persistent entre disciplines. Ainsi, l'histoire géographique se distingue cette année encore avec un taux de promotion au GC le plus bas de toutes les disciplines (26,8%). Et pour le taux de promotion au CHX, la Documentation affiche un taux de 54%, soit 17% en dessous de la norme. Nous avons aussi relevé d'importantes inégalités sur les TZR. Cette année, les TZR ont eu en moyenne seulement 27% de promo GC, et

61% de promotion au CHX (au lieu des 71,4%). Certains échelons sont particulièrement touchés : 13 promouvables GC du 7 au 8, et aucun promu. 6 promouvables au CHX du 8 au 9 et un seul promu. Au niveau de la notation, nous relevons des écarts importants, avec en moyenne -1 point sur la note pédagogique et -0.1 sur la note administrative. Au 10^{ème} échelon, la moyenne de note pédagogique des TZR est en dessous des autres de 2,4 points. Nous avons demandé une meilleure prise en compte de leur situation dans leur évaluation. La circulaire de notation administrative attire bien l'attention des chefs d'établissement sur cet élément mais nous avons insisté pour que les corps d'inspection soient aussi sensibilisés à la situation des TZR.

Alain LEURION

BARRES PROMOTIONS CERTIFIÉS 2015/2016

2015 2016	Grand choix				Choix			
	note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon	Date naissance	note	Ancienneté grade	Ancienneté échelon	Date naissance
4→5	75,9	3 ans	2 ans	30/06/1986				
5→6	79,7	5 ans	2 ans 12j		76,5	7 ans	2 ans 9m	
6→7	83	8 ans	2 ans 4m		79,6	10 ans		
7→8	85,1	12 ans			82	13 ans	2 ans 8m	
8→9	87,2	14 ans	2 ans	08/10/1977	84,4	16 ans	3 ans 6m	
9→10	89,4	18 ans			85,3			
10→11	90	22 ans			87	23 ans	4 ans 6m	

Total des notes des derniers promus par échelon et critères successifs en cas d'égalité de note :

- a) L'ancienneté de grade au 01/09/2015,
- b) L'ancienneté d'échelon au 01/09/2015,
- c) l'âge.

PLAN APPRENTISSAGE

Sur le dossier apprentissage, les nouvelles s'accroissent depuis 2014 et tout dernièrement avec le plan d'urgence contre le chômage, présenté en janvier par Hollande. Tout est bon pour tenter de développer cette voie de formation qui s'effectue sous contrat de travail. Les cadeaux aux entreprises se multiplient sous forme d'aides cumulables et exonérations de charges sociales. Les TPE peuvent maintenant embaucher des apprentis mineurs

sans déboursier un centime car le salaire est pris en charge intégralement par l'Etat. Dans l'Education Nationale les demandes de formations en apprentissage sont maintenant accessibles directement par les élèves dans Admission Post-Bac (APB) et AFFELNET. Le code du travail a été modifié en 2014 pour permettre la formation sous des statuts successifs différents. Ainsi, les élèves peuvent maintenant commencer un BTS en voie scolaire pendant 6 mois ou 1 an,

ce qui leur permet d'avoir le temps de trouver une entreprise puis terminer en contrat d'apprentissage. Et ils seront bien avantagés pour leur future pension car la période en apprentissage compte pour la retraite, ce qui n'est pas le cas pour les élèves de la voie scolaire. Le développement de l'apprentissage est une « grande priorité » pour le gouvernement. Pour l'occasion, l'Éducation nationale va ouvrir de nouvelles formations en alternance, avec d'ailleurs 1 000 créations de postes affectés à ces

formations. Il est utile de préciser que ce seront des postes de contractuels et pas de titulaires ! Le gouvernement a comme objectif la signature de 500 000 contrats en alternance en 2017 alors qu'on comptait 265 000 signatures de contrats d'apprentissage en 2014. L'objectif est donc extrêmement ambitieux et aura inévitablement des répercussions sur le système de formation initiale

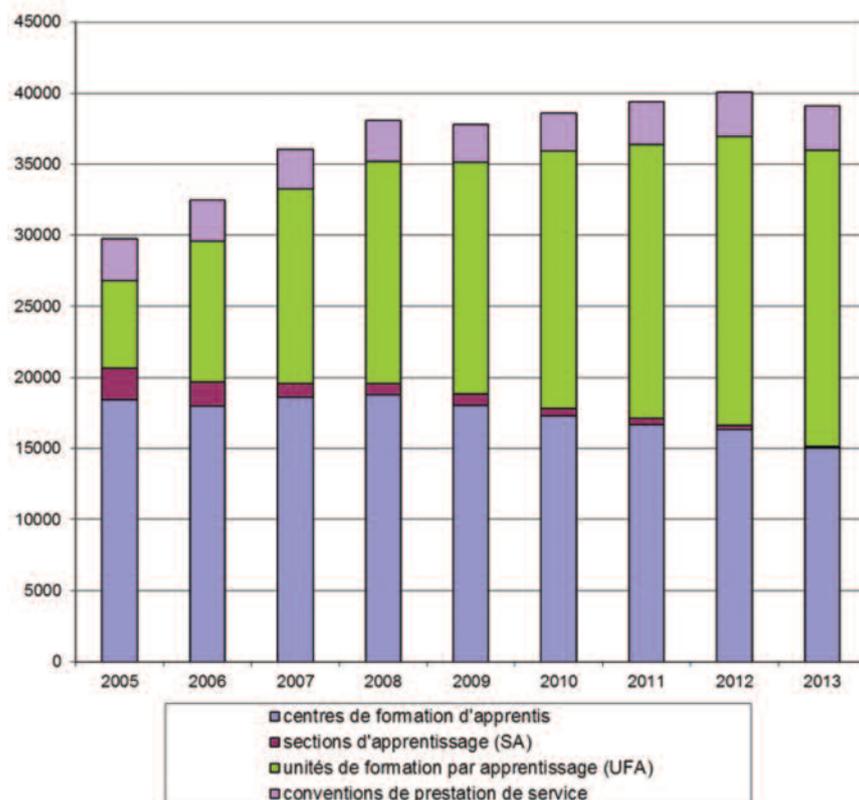
APPRENTISSAGE EN EPLE

L'apprentissage dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) représente pour l'instant moins de 10% des apprentis des CFA publics, mais la marge de progression semble intéresser nos dirigeants. Ces formations sont réparties entre quatre catégories juridiques :

- ▶ Centre de formation d'apprentis (CFA).
- ▶ Section d'apprentissage (SA) : ne concerne qu'une seule formation dans un lycée. Les SA ont maintenant totalement disparu.
- ▶ Unité de formation par apprentissage (UFA) : rattachée à un CFA.
- ▶ convention de prestation de service entre CFA et lycée.

Seuls les effectifs en unité de formation par apprentissage (UFA) sont en augmentation, ainsi que le nombre de structures UFA :

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR STRUCTURE



En ce qui concerne le niveau de formation, les niveaux I à III (bac +2 et plus) sont en très forte augmentation depuis plusieurs années, alors que les niveaux V (CAP) et IV (bac) sont en baisse constante.

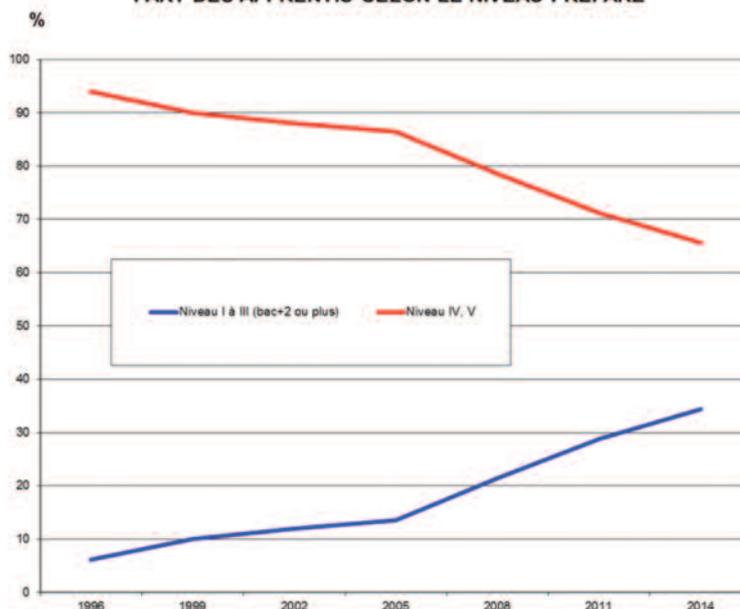
Le niveau III concerne principalement nos BTS. Et notre recteur ne cesse de répéter qu'il trouve que cette formation est bien trop coûteuse et peu efficace à ses yeux car, a-t-il expliqué lors du CTA de janvier, elle génère de nombreux départs d'élèves entre 1^{ère} et 2^{ème} année. Les enseignants concernés apprécieront....

CFA ACADEMIQUE

Au vu de ces graphiques et en analysant le discours rectoral, la stratégie de développement de l'apprentissage se précise : s'appuyer sur la progression des UFA et sur l'engouement pour l'apprentissage aux niveaux supérieurs, pour développer l'apprentissage en BTS. Du même coup, si cela entraîne une réduction des effectifs en voie scolaire, le recteur y trouvera son compte ! Mais la dispersion des struc-

tures d'apprentissage, CFA et UFA en Aquitaine ne permet pas d'impulser et de mettre en route cette stratégie. Ainsi, le recteur est en train de réorganiser l'ensemble du réseau d'apprentissage en créant un CFA académique sous sa responsabilité directe. Ce CFA est annoncé comme un "dispositif de pilotage de la politique académique de l'apprentissage" et aura la main mise sur toute la

PART DES APPRENTIS SELON LE NIVEAU PREPARE



grande région élargie. Nous n'avons pas pour l'instant plus de précisions, notamment sur les conséquences pour les personnels des CFA, enseignants et administratifs. Mais il est certain que la mise en place de ce CFA académique aura des effets importants sur les futures cartes d'apprentissage, sur les cartes de formations professionnelles, et au final sur les postes de formateurs et d'ensei-

gnants. Le SNES et la FSU resteront extrêmement vigilants sur ce dossier. Nous appelons les lycées à bien étudier les conditions d'ouverture d'UFA et de formation par apprentissage et à refuser toute ouverture qui mettrait en péril les formations en voie scolaire.

Alain LEURION

Manifestation le 26 janvier 2016 à Bordeaux



A juste titre les diverses politiques gouvernementales en matière d'éducation capotent les unes après les autres et capoteront tant qu'elles ne diront pas leur réalité. L'enfer est pavé de bonnes intentions disait-on.

Il est surprenant de constater qu'à la suite d'une négociation syndicale la plus affûtée qui soit, à savoir la réécriture de la circulaire de missions des CPE qui datait de 1982, le gain acquis par notre syndicat soit déjà contrebalancé par des dérives fortes en termes de pression sur le temps de travail. Là où le texte devait éclaircir, il est récupéré dans une volonté managériale, devenue la marque de fabrique des plus médiocres des chefs d'établissement d'un système dont la médiocratie est devenue la norme. Ah, ces fameuses 35 heures qu'une partie des chefs n'en finit pas de jalouser aux CPE comme la droite au corps social. Parce qu'il ne peut s'agir que de cela, d'un dépit, d'une bouderie forte, une sorte de fâcherie, plus que d'y voir une avancée gagnée par notre catégorie, et de penser que nous leur échappons une fois encore, pour ceux d'entre eux qui rêvent de collaborateurs affidés et bien managés !

Nous avons salué le travail de nos représentants à Paris pour les 40 % de texte rajouté ou enlevé à

celui du ministère pour faire en sorte que la réalité éducative et pédagogique de notre métier soit prise en compte. C'était à vrai dire une véritable victoire en termes de conception de nos missions et de notre place dans l'établissement.

On ne pouvait, on ne devait que s'attendre à une montée en puissance conséquente des créations de postes. Le ministère a de fait répondu aux attentes légitimes des personnels, générées par le nouveau texte : zéro création de postes de CPE ! Il reste l'intention et les 37 000 élèves de plus dans le second degré, donc... ou l'enfer au quotidien pour de nombreux collègues. Quant au sujet le plus débattu ces derniers temps, sauf dans les formations où sévissent des IPR et des collègues formateurs désireux de voir enfin le « mérite » accroître le leur, la réforme du collège fait enfin l'objet d'une formation spécifique des CPE et professeurs documentalistes.

On ne peut pas dire, au vu de celles que subissent leurs collègues professeurs, que les CPE aient des raisons de réjouir, sauf peut-être certain collègue qui pense « qu'apprendre à apprendre » est une nouveauté, qui n'a juste que quarante ans d'existence, a-t-on envie de lui souffler. Nous avons, quoi qu'il en soit, de plus en plus de raisons de nous défier de textes et des lettres de nos IPR

lorsqu'elles commencent par le rappel de la justification de la réforme du collège qui est la garante de « la réussite de chacun par la personnalisation, la réduction des inégalités et la transmission des valeurs de la République ». Oui, tiens, nous enseignons, nous éduquons et c'est effectivement ce que l'on fait depuis des années pour tout dire.

Le vrai problème est bien là, dans cette façon d'oublier que nous travaillons tous les jours.

Les CPE devront être parmi les premiers acteurs du plan de mobilisation des valeurs de la république, être les garants des « parcours éducatifs » - Je vous assure que je n'invente pas ces derniers termes ! Parce qu'aujourd'hui, c'est le « parcours » qui justifie la fin et les moyens. Et, il y en a du parcours : parcours citoyen, parcours avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle.

De plus, les CPE avec les documentalistes, devront créer les projets et les actions pour permettre à l'élève de développer culture et compétences numériques, tout en restant le fer de lance du combat contre le décrochage scolaire.

Il n'est pas sûr que le combat contre les inégalités ne consiste pas entre autre chose que de garder 100 % des classes bilingues sur Paris et pas ailleurs, ou de faire disparaître les langues classiques pour les laisser

au privé. Il est vrai aussi que la culture artistique sera particulièrement développée au lycée avec la disparition des options, ce qui permettra aux enfants des classes populaires de se rapprocher encore mieux de la culture, sans doute. Et quant au numérique... peut-être nous permettra-t-il de voir que cette fois-ci le saut pour réduire la marge de liberté est bien plus important, que les 20 % d'autonomie détruiront de fait l'égalité territoriale, seule pertinente au regard de l'accompagnement de nos élèves et de leur instruction.

En dehors du fait qu'il ne suffit pas de changer les mots pour faire du neuf avec de l'ancien, parce que, il y a longtemps que les CPE mènent ou participent à des projets de toute sorte, l'approche ministérielle déclinée dans l'académie vise à faire croire que rien ne s'est ou ne se fait dans les établissements. Il y a longtemps que les agents font avec des moyens sans cesse en baisse. Bref, les intentions sans moyens n'engagent que ceux qui promulguent des textes sans s'appuyer sur les personnels. Commençons par du concret : se donner les moyens en personnels d'éducation et faire des classes et établissements à taille humaine. Cela ne se fera pas sans sortir de l'austérité économique et de pensée.

DÉ-FORMATIONS

Premières journées de formation à la réforme du collège pour les professeurs de LV Aquitains. Le constat, d'emblée, est celui de la très grande disparité quant à l'organisation et aux contenus des deux jours de formation. Le thème annoncé de ces formations était « l'appropriation des nouveaux programmes ». Certains IPR n'avaient visiblement pas la fibre très « réformiste », menant les stages avec un manque certain de conviction.

D'autres IPR se sont montrées plus autoritaires, voire franchement désagréables et cassantes, dès lors que l'on cherchait à poser des questions, comme si un manque d'autorité en la matière pouvait être en quelque sorte « rattrapé » par un excès d'autoritarisme malvenu. La « bienveillance » n'est décidément pas pour nous si l'on questionne la mise en place d'une réforme basée sur des considérations matérielles et pédagogiques assénées comme autant de vérités sans étayage scientifique, sans partir des besoins du terrain, faisant fi des considérations des professionnels qui connaissent le terrain et de celles de chercheurs, universitaires et spécialistes de la pédagogie, des syndicats d'enseignants et même d'inspecteurs - c'est



Manifestation
le 26 janvier 2016
à Bordeaux

assez rare. Tous avertissent pourtant sur les méfaits et l'échec prévisibles d'une tentative d'amélioration du système éducatif qui sera tôt suivie de celui des élèves (l'échec), en tous cas des élèves les plus faiblement armés pour réussir leur scolarité dans le secondaire.

Pas - ou si peu - de réponses à nos légitimes questionnements et angoisses face à ce qui se présente comme un désastre annoncé, couplé à un singulier manque d'ambition et de courage politique. Une certitude : cette réforme qui n'en a que le nom, puisqu'elle ne résout rien en termes de difficultés scolaires, de mixité sociale, d'égalité sociale ou territoriale, a toutes les chances, si elle n'est pas abrogée, de conduire les enseignants à des situations personnelles d'extrême épuisement, de perte de confiance et de sens du métier. La charge individuelle de travail, en effet, sera augmentée dans des proportions absolument inacceptables et dangereuses pour

la santé, pour une finalité hautement discutable en termes de construction de sens et de réussite des élèves. Nous avons malheureusement pour exemple le sinistre précédent de la réforme du lycée, aux contours similaires de déréglementation et de casse programmée de tout ce qui fait le caractère national du service public d'éducation, pourtant seul à même d'être garant d'une égalité territoriale ainsi que d'une mixité et d'une justice sociale en matière d'éducation.

À Orthez ce 25 janvier, professeurs du secondaire, en lycées et en collèges, nous avons confronté nos expériences, nos difficultés, nos victoires, nos luttes au quotidien, nos solidarités et nos espoirs de lendemains plus justes, gagnés collectivement ! C'est notre façon de faire de la formation, collective, constructive, nous nous sommes réunis, unis contre cette réforme, et toutes les autres passées et à venir si elles dénaturent notre métier et attaquent notre système éducatif, No Pasaran !

Manifestation
le 26 janvier 2016
à Bordeaux



PROJET CALENDRIER MOUVEMENT 2016

TITULAIRES

- OUVERTURE DE SIAM (SAISIE DES VOEUX) :
du 24 mars au 4 avril
- ÉDITION ET ENVOI DES AR : le 4 avril
- RETOUR DES AR : le 6 avril
- GROUPE DE TRAVAIL BARÈME INTRA ACADÉMIQUE :
les 13 et 17 mai 2016
- FPMA (et RAD) du 13 au 16 juin
- GT RÉVISIONS D'AFFECTATIONS : le 5 juillet
- GT AJUSTEMENT : le 18 juillet

MA - CONTRACTUELS

- OUVERTURE LILMAC (SAISIE DES VOEUX) :
 - ▶ Contractuels : du 26 avril au 9 mai
 - ▶ MA : du 30 mars au 7 avril
- ÉDITION ET ENVOI DES AR :
 - ▶ Contractuels : le 10 mai
 - ▶ MA : le 7 avril
- RETOUR DES AR :
 - ▶ Contractuels : le 17 mai
 - ▶ MA : le 12 avril
- CCPA BARÈME ET AVANCEMENT :
 - ▶ MA + CONTRACTUELS : le 23 juin 2016
- CCPA AFFECTATION
 - ▶ MA : le 20 juillet 2016
 - ▶ CONTRACTUELS CDI : le 20 juillet 2016
(uniquement pour les disciplines des champs
professionnels, ORI, techno...)

CONTACTER LE SNES

SNES - S3 DE BORDEAUX

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
Courriel : s3bor@snes.edu
www.bordeaux.snes.edu
twitter : @SNESBordeaux
Permanences
du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

SNES - S2 DORDOGNE

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 12 51 76 70
snes24@orange.fr
twitter : @Snes24

SNES - S2 GIRONDE

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu
<http://snes33.free.fr/index.html>

SNES - S2 LANDES

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87
snes40@orange.fr

SNES S2 LOT ET GARONNE

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Tél/Fax : 05 53 47 13 47
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr

SNES - S2 PYRÉNÉES ATLANTIQUES

11 avenue Edouard VII
64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu